"Cette session, la confédération fut trouvée si impopulaire et si abaurde, que M. GALT n'osa pas demander le vote sur ses résolutions informes. Mais à peine est-il entré au pouvoir que son idée triomphe et que le Canada courbe la tête sous un ordre de choses regardé comme dangereux et ruineux un instant auparavant. La politique du ministère à l'endroit de la confédération n'est pas plus définie, pas plus tangible que celle de M. GALT sur le même sujet, et cependant les hommes qui, deux jours auparavant, demandaient avec rage à MM. Brown et Donion de parler explicitement, l'acceptent avec confiance, les yeux fermés, sans doute parce qu'elle vient des amis et de l'ami GALT. L'amitié a la puissance de transformer les principes et les choses, le bien en mal, le mal en bien, l'immoralité en moralité, l'injustice en justice, et les consciences en machines inertes, subissant le mouvement que leur imprime la forte main des amis.'

Je cite le journal de l'hon, député de Montmorency: ce n'est pas moi qui dis cela:—

"Il y a plus que cela: le ministère se charge de faire une constitution pour le peuple et de changer la condition d'être du Canada, sans consulter ceux-ci, sans prendre même la peine de leur dire ce qu'il va faire pour eux. Non moins de quatre membres du gouvernement s'en vont, diton, trafiquer nos destinées, soit dans Downing street, soit dans Lombard street, mais plus probablement dans cette dernière. Si la confédération convient au Grand Tronc, vous pouvez être sûr que nous l'aurons, quand même le Canada tout entier la repousserait. Le Journal se demandait ce que deviendrait l'élément français dans la confédération? Eh! grand Dieu! vous le voyez déjà ce qu'il deviendrait, puisque sur quatre ministres envoyés pour négocier la transubstantiation de notre constitution, pas un seul n'est français: les beureux sont: MM. Galt, Ross, MacDonald et Ross!"

Dans co temps-là, les ennemis, c'est-à-dire les amis actuels de l'hon. député, voulaient changer la constitution sans consulter le peuple, et il trouvait cela atroce; mais aujourd'hui, ils veulent faire une révolution dans nos institutions politiques sans donner au peuple l'occasion de se prononcer sur leur projet, et l'hon. député de Montmorency trouve cela très bien. Il paraît que lorsque je disais l'autre jour que ce projet de confédération était un projet de la compagnie du Grand Trone, je ne faisais qu'exprimer l'opinion de l'hon. député de Montmorency; c'est lui qui le premier a dit cela, et non pas moi. "Si le Grand Trone veut la confédération, disait-il, nous sommes sûr de l'avoir." Dans le temps, ses amis les ennemis voulaient vendre le pays; mais aujourd'hui ils vont le sauver exactement par les mêmes moyens qu'ils prensient pour

le perdre! Aujourd'hui, il n'examine plus si le plan de confédération est bon ou mauvais, mais il regarde s'il vient de ses amis, et cela est suffisant pour le lui faire approuver-Puisque ce projet est proposé par " les amis," par les partisans des bons principes, il ne peut offrir aucun danger pour les institutions du Bas-Canada. (Ecoutez! et rires.) Mais autrefois, ce n'était pas tout à fait la même chose, lorsque le même projet était proposé par les "ennemis" amis actuels de l'hon. député. Ce qui fait l'excellence de ce projet aux yeux de l'hon. député, c'est qu'il n'est pas présenté par d'anciens rouges, par des annexionistes, — mais bien par les représentants des bons principes, les gardiens des intérêts du Bas-Canada. (Ecoutes! écoutes! et rires.) D'ailleurs, les délégués des provinces inférieures, qu'il croyait être les ennemis du Bas-Canada, se sont si bien montrés durant les diners et les bals de la conférence, qu'ils ont fait disparaître toutes les appréhensions de l'hon. député ; c'est luimême qui nous le dit. Pour ma part, je ne crois pas que ce soit les rapports que l'hondéputé de Montmorency a eu avec les délégués des provinces maritimes pendant leur séjour ici, qui l'ont fait changer d'opinion sur cette question. Il a regardé de quel côté venait la proposition, et voyant qu'elle venuit du côté de ses amis, il a été convainou qu'elle n'offrait aucun danger pour les institutions du Bas-Canada; il l'a voté de conflance, cela est évident. En 1855, il adressait aux députés qui, comme l'hon. député de Montealm (M. J. DUFRESNE), regardent placidement de quel côté viennent les mesures avant de se prononcer pour ou contre, le reproche de ne penser et de n'agir que sur un signe de ses amis, les ministres actuels; aussi, a-t-il été obligé d'écrire une brochure de 150 pages, en 1865, pour réfuter celle de 40 pages qu'il écrivait alors. Il trouvait absurde tout co qui, de près ou de loin, se rapportait à la confédération. Aujourd'hui il trouve tout bien, tout parfait; il est satisfait et engage tous les députés à voter le projet soumis sans amendements. Il jette son bonnet en l'air et s'écrie : " Votons pour la confédération et nos amis!" (Ecoutez! et rires.) Cet hon député trouve qu'il y * contradiction dans ma conduite. Il voit une paille dans l'œil de son voisin et ne voit pas la poutre qui l'aveugle. Mais poursuivons l'examen de cette brochure de 1858. Elle contient des enseignements précieux. J'y trouve, à la page 15, le passage suivant: